

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/09/51

**Date de convocation** L'an deux mil vingt et deux  
**20 septembre 2022** le **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022** à 19 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
**Date d'affichage** présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**20 septembre 2022**

**Nombre de conseillers** **Étaient présents :**  
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Présents : 18 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –  
Votants : 22 M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline LOURDEL –  
M. Yves RAOULT – M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY –  
Mme Corinne DOLLE – M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

**Excusés :**

Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET  
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à Mme Yveline LOURDEL  
M. Philippe LEFEBVRE qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ  
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à M. Guy BRAS

Mme Chantal DECOCQ  
Mme Martine DUQUESNOY  
Mme Audrey TISON  
M. Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**  
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES

**Objet : Vente de terrain à la SCCV Zen d'Ô – rue Anatole France**

Monsieur le Maire expose :

La friche industrielle au 4 rue Anatole France correspond à l'ex minoterie Gheerbrant.

La volonté est d'envisager un projet privé de logements individuels en acquisition et de traiter de façon paysagère les abords afin de l'insérer dans l'environnement avec une mise en valeur du bras de la Scarpe.

Après différentes rencontres de promoteurs, la SCCV Zen d'Ô, 23 rue du dépôt 62000 Arras, propose en collaboration avec le cabinet d'architectes SARL XO Architecture, 18 place d'Armes 59 300 Valenciennes, un projet de 40 logements conforme aux différentes attentes de la commune.

Le terrain concerné par la construction du projet a été acheté aux anciens propriétaires. Cependant une partie du domaine public correspondant à 2 places de parking fait partie intégrante du projet.

Il a donc été nécessaire de déclasser les deux parcelles, AD 376 de 21m<sup>2</sup> et AD 378 de 18m<sup>2</sup>, et de les faire estimer auprès du service des domaines.

Considérant la délibération du 12 mai 2022 du Conseil Communautaire concernant le déclassement d'emprises constituant des dépendances du domaine public routier.

Considérant l'estimation France domaines proposant un montant de 1 600 euros.

Considérant la proposition commerciale du promoteur SCCV Zen d'Ô à hauteur de 1 600 euros.

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de 40 logements du promoteur SCCV Zen d'Ô
- d'approuver la vente des parcelles AD 376 et AD 378 à la société SCCV Zen d'Ô, 23 rue du dépôt 62 000 Arras, pour un montant de 1 600 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces parcelles par le biais d'un acte notarié confié à l'étude de Maître Nonclercq, 31 rue Paul Doumer 62000 ARRAS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 28 septembre 2022  
Le Maire,  
Alain CAYET.

